

## AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

## ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Avis public est donné par la présidente d'élection aux électrices et aux électeurs de la Ville que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la Ville le 4 octobre 2021 et elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrit sur la liste électorale si :

**Domicilié(e) :**

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis ;
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
  - vous aviez la citoyenneté canadienne ;
  - vous n'étiez pas en curatelle ;
  - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
- De plus, vous deviez, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
  - Avoir votre domicile sur le territoire de la Ville et, depuis au moins six mois, au Québec ;
  - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

**Non domicilié(e) :**

- Si votre domicile n'est pas dans la Ville et que vous possédez une propriété ou un terrain dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Lors de la commission de révision, vous pourrez consulter la liste électorale, sous supervision.

Vous devez être une électrice ou un électeur domicilié dans la Ville pour présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

<b>Adresse</b>	Salle du Bel-Âge 8, rue Albert-Bergeron Sainte-Agathe-des-Monts (Qc) J8C 2L5
<b>Jours et heures</b>	Mercredi le 20 octobre 2021 de 10 h 00 à 13 h 00 Jeudi le 21 octobre 2021 de 14 h 30 à 17 h 30 Jeudi le 21 octobre 2021 de 19 h 00 à 22 h 00 Samedi le 23 octobre 2021 de 10 h 00 à 13 h 00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la Ville doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la Ville **ET** dans l'une des situations suivantes :
  - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Formulaire SM-40.4);

- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne (Formulaire SMR-16-COVID);
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous (Formulaire SMR-16-COVID) :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie ;
  - présentez des symptômes de COVID-19 ;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
  - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constituée en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez télécharger le formulaire SM-40.4 ou SMR-16-COVID dans la section « formulaires » au <https://vsadm.ca/a-propos/election-municipale/>, l'obtenir en vous présentant au bureau de la présidente d'élection ou en communiquant avec la présidente d'élection. Elle devra ensuite les avoir reçus **au plus tard le 23 octobre 2021 à 13 h 00**.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites au paragraphe numéro 6, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite sur le formulaire SMR-16-COVID disponible dans la section « formulaires » au <https://vsadm.ca/a-propos/election-municipale/>, en vous présentant au bureau de la présidente d'élection ou en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le 27 octobre 2021**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Si vous êtes une **électrice ou un électeur non domicilié** inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021** (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire SMRC-9.1 ou SMRC-9.2 disponibles dans la section « formulaires » au <https://vsadm.ca/a-propos/election-municipale/> vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la section « non domicilié(e) au paragraphe 3). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.
9. Pour toute information additionnelle, nous vous invitons à consulter la page dédiée à l'élection municipale sur le site Internet de la Ville en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Élections municipales » au <https://vsadm.ca/a-propos/election-municipale/>.
10. Vous pouvez joindre la présidente ou l'une ou l'autre de ses adjointes, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9  
Téléphone au 819-326-4595, poste 3350  
Courriel à [election@vsadm.ca](mailto:election@vsadm.ca)

Donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 13 octobre 2021

Me Stéphanie Allard  
Présidente d'élection